

a pas ménagé sa collaboration, la décision qu'elle a prise dans le cas Michelin nous pose encore des problèmes après trois ou quatre ans, car il s'agit toujours de savoir si une subvention accordée pour permettre à une société américaine ou étrangère de s'implanter dans l'une des régions sous-développées du Canada peut réellement être prise en compte lorsque l'on établit des tarifs douaniers ou que l'on prend d'une façon ou d'une autre une tangente protectionniste. C'est pourquoi je répète que, par delà la question des tarifs douaniers, ces négociations doivent s'adresser d'abord à toute la question des obstacles non tarifaires, et, d'une façon plus générale, servir à instaurer un sentiment de permanence pendant les dix prochaines années, notamment dans le contexte des marchés étrangers.

Le deuxième point qu'il me semble important de retenir en ce qui touche les négociations commerciales multilatérales en cours est le climat économique dans lequel elles s'inscrivent. Ces négociations ont commencé en 1973 et, comme nous le savons tous (et vous encore plus particulièrement en tant qu'hommes d'affaires) la conjoncture commerciale de 1973 ressemblait très peu à celle de 1979, ne serait-ce qu'en raison de la crise énergétique survenue depuis et de toute une série d'autres événements, tels des contraintes considérables sur le système monétaire mondial. Et c'est pourquoi nous avons observé, surtout pendant les trois ou quatre dernières années, des pressions et certainement des critiques, voulant que toutes cette série de négociations tarifaires soit abandonnée ou que son importance soit réduite étant donné la conjoncture économique du moment. Nous étions plutôt d'avis, comme tous les pays industrialisés d'ailleurs, qu'il fallait absolument prendre une mesure radicalement opposée: je veux dire par là qu'étant donné la nature précaire de la situation économique mondiale, l'absence de volonté et d'engagement ferme envers la réforme du régime tarifaire et les diverses autres questions que j'ai mentionnées provoquerait inévitablement et presque irrésistiblement une réaction en chaîne sur le plan international en faveur de mesures protectionnistes accrues. C'était la tendance dans les années 30, où régnait la politique d'égoïsme sacré. C'est pourquoi lors des sommets de Londres en 1977 et de Bonn en 1978, les dirigeants des sept grands pays industrialisés, y compris le premier ministre Trudeau du Canada, ont réaffirmé leur engagement à l'endroit des NCM globales et du respect des échéances que nous nous étions fixées nous-mêmes pour faire contrepoids à ce qui apparaissait, chez nous et ailleurs, comme un glissement non déguisé vers un plus grand protectionnisme.

Nous avons évidemment eu au Canada des problèmes particuliers en ce qui concerne la protection de nos industries, lesquelles demandent d'être mieux soutenues ou mieux protégées d'une façon ou d'une autre contre les importations. Et je devrais ajouter ici que, même si nous cherchons par le biais des négociations un climat commercial international plus sûr et plus ouvert, aucun pays, et encore moins le Canada, ne va affirmer qu'il est entièrement dépourvu de tout droit pertinent ou tout à fait légitime de protéger ses industries ou ses secteurs qui sont en difficulté ou qui sont menacés par des importations excessives, ou en raison de techniques d'exportation inadéquates d'autres pays. C'est pourquoi, en respectant les règles existantes du GATT, nous avons pris depuis quelques années des mesures pour protéger certaines de nos industries les plus vulnérables, dont notamment celles du textile et de la chaussure. Dans l'ensemble toutefois, je pense qu'on peut clairement affirmer que le